

## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 30 janvier 2025

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
30/01/2025	DE_2025_009	Adhésion au groupement de commande "usages numériques" du Syndicat Mixte Somme Numérique	

**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **jeudi 30 janvier 2025**

Délibération N° **DE\_2025\_009**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 27/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le trente janvier deux mille vingt-cinq, à 13 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Monsieur HEROUART Michel Madame VOLANT Aline Monsieur DAUSSY Eric Madame DUBOS Astrid

Représentés :

Excusés : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion au groupement de commande "usages numériques" du Syndicat Mixte Somme Numérique**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;

Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique

Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,

Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;

**Considérant** l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – d'Adhérer au groupement de commande "Usages Numériques" coordonné par le Syndicat Mixte de Somme Numérique.

**ARTICLE 2** – Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

**ARTICLE 3** – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le : 30/01/2025 Pour extrait conforme : 30 janvier 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Secrétaire de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Madame CAPRON Marie

